| | | | |
|---|---|---|---|
| **Date de la réunion** | **22 juin 2012** | **Lieu** | **Paris – La Défense** |
| **Objet** | **Réunion plénière de la CAM du 22 juin 2012**<br><br>**1. Points d'actualité, dont AO Effacements de consommation**<br>**2. Projets de règles et feuille de route du GT CAM GRD**<br>**3. Expérimentation Bretagne**<br>**4. Effacements**<br>**GT CAM Contrôle du réalisé**<br>**GT CAM Effacements au service du marché**<br>**5. Travaux européens**<br>**Etude « 15 minutes »**<br>**6. Questions diverses** | | |
| **Participants** | BENQUEY Romain - CRE<br>BIVAS Pierre - VOLTALIS<br>CHONE Fabien – DIRECT ENERGY<br>COMPAS Jean-Marie – CNR<br>CONRARD Claude – SOLVAY<br>DE BROVES Antoine – SMART GRIDENERGY<br>DELFINI Francesco - UNELEG<br>DUPLEX Jean – ERDF<br>ELASRI Sophie<br>FALCY Pierre – CRE<br>FAUCONNIER Guillaume - MARKENER<br>GAULT Jean-Christophe - EDF<br>GEBHARD Elisabeth - ESR<br>GODFRIN P. - ELE<br>GOUILLART Philippe - EON<br>GRASSET Rémi – ERDF<br>HARLE Quentin - COFELY<br>HAJJAM Mehdi – ACTILITY<br>HAKWIK Natacha – ALPIQ<br>JOUBERT Emmanuelle – EON ENERGY TRADING<br>LEHEC Guillaume – GDF SUEZ<br>LEMERCIER Aurélie - NOVAWATT<br>LEXTRAIT Hervé – EDF<br>LOUIBA Redha – GDF SUEZ<br>MARCHAND-MAILLET Davy –ENERGY POOL<br>MICLO Jean-Michel – UNELEG/FNSICAE<br>NASLIN Coralie - ERDF<br>RABUT Franck – NOVAWATT<br>ROBIN Dominique - EON<br>ROMIEUX Sylvain – UNELEG/ANROC<br>SCHOLTES Emilie – ENERGY POOL<br>VOIRIN Cyril – DIRECT ENERGY<br>ZAMBONI Johann - FLEXIWATT<br><br>DELACHAUX Renaud – RTE<br>DESMOULINS Luc - RTE<br>DION-DEMAEL Michèle. – RTE<br>LEVILLAIN Clotilde – RTE<br>MAILH Bruno – RTE<br>SCOLARI Samuel – RTE<br>VEYRENC Thomas - RTE | | |
| **Destinataires** | Les participants<br>CRE | | |
| **Documents support** | | | |

| | |
|---|---|
| **Rédacteurs** | **Ubiqus, Michèle Dion-Demaël** |
| **Approbateur** | **Statut Projet** |

# SOMMAIRE

**1. Points d'actualité, dont AO Effacements de consommation**

**2. Projets de règles et feuille de route du GT CAM GRD**

**3. Expérimentation Bretagne**

**4. Effacements**

-GT CAM Contrôle du réalisé

-GT CAM Effacements au service du marché

**5. Travaux européens**

-Etude « 15 minutes »

**6. Questions diverses**

*La séance est ouverte à 10 heures 10.*

# 1. Points d'actualité, dont AO Effacements de consommation

### Clotilde LEVILLAIN
Bonjour à tous et à toutes. Nous sommes ravis de vous voir si nombreux aujourd'hui. Cette CAM du 22 juin nous permettra d'évoquer les dernières avancées des différents groupes de travail.

### Michèle DION-DEMAEL
Le premier point d'actualité concerne les règles ARENH. Nous avons soumis à la CRE les règles ARENH. Cependant, à la suite d'une délibération intervenue au mois de mai, elles n'ont pas été approuvées. Un point particulier n'a pas été validé : le fait que les transmissions de données issues des gestionnaires de réseaux soient soumises à des prestations payantes. La CRE a demandé que ces transmissions de données soient considérées comme des prestations de base. Nous soumettons un nouveau projet de règles à la CRE en tenant compte des modifications demandées.

### Jean DUPLEX
La CRE a par ailleurs reconnu l'importance du contrat entre les GRD et les RE.

### Michèle DION-DEMAEL
Ce chapitre avait effectivement été ajouté au projet de règles à la demande des gestionnaires de réseaux de distribution.

### Thomas VEYRENC
Le second point d'actualité porte sur la réunion qui s'est tenue au sujet de la valorisation économique de l'effacement.

### Pierre BIVAS
De nombreuses idées ont été évoquées lors de cette réunion. J'invite les personnes intéressées à me faire part de leurs remarques et contributions. La prochaine étape sera une réunion en juillet. J'ajoute que les membres du groupe ont exprimé, à l'unanimité, le souhait que RTE se joigne à nous pour suivre nos travaux.

Je présenterai une synthèse des différentes contributions lors de la réunion de juillet. Ces travaux aboutiront à une feuille de route qui vous sera soumise à la prochaine CAM, à la rentrée.

### Thomas VEYRENC
L'objectif de la première réunion était de laisser foisonner les initiatives. A présent que le groupe est lancé, rien ne s'oppose à la participation de RTE. Soumettre une feuille de route à la prochaine CAM en octobre, en vue de définir officiellement un programme de travail, me semble une bonne approche. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons adopter cette motion.

### Clotilde LEVILLAIN
Celle-ci suscite l'unanimité.

### Thomas VEYRENC
Le troisième point d'actualité concerne l'appel d'offres « effacement », prévu par l'article 7 de la loi NOME.

### Renaud DELACHAUX
L'appel d'offres Effacements est lancé par RTE dans le cadre de l'article 7 de la loi NOME. Il correspond à la mise à disposition de capacités d'effacement sur le mécanisme d'ajustement avec un stock de sollicitations. L'appel d'offres porte sur 3 ans avec un démarrage des contrats au 01/10/2012.

Les évolutions prévues pour cet appel d'offres sont les suivantes :
- la saisonnalisation du dispositif ;
- un interclassement modifié pour accroître l'efficacité économique ;
- l'actualisation du système de pénalités ;
- l'intégration de la possibilité, pour les acteurs de sortir des contrats sans pénalité, en cas d'évolution des règles RE/MA qui entrainerait une modification significative de l'équilibre des contrats ;
- l'attestation de conformité aux contrats d'accès au réseau demandée aux acteurs, pour les sites raccordés au réseau public de distribution ;
- la possibilité d'être sollicité pour le dépôt immédiat des capacités d'effacement ;
- l'assouplissement du principe d'indisponibilité prévisionnelle.

Au niveau du calendrier, nous avons soumis un deuxième appel à contribution. Nous avons répondu le 13 juin aux acteurs et avons saisi la CRE.

### Fabien CHONE
L'appel d'offres concerne-t-il également les ajustements sur le marché du « diffus » ?

### Renaud DELACHAUX
Oui. Toutes les capacités d'effacement qui peuvent participer au mécanisme d'ajustement sont éligibles.

### Fabien CHONE
Le « diffus » fait encore l'objet d'une expérimentation technique dans le cadre de laquelle les questions économiques n'ont pas été traitées. Cela ne pose-t-il pas un problème ?

### Renaud DELACHAUX
A l'heure actuelle, les capacités diffuses déposent leurs offres dans le cadre des règles transitoires qui sont en cours. En cas de modification des règles, les capacités déposées devront respecter les nouvelles dispositions.

### Johann ZAMBONI

Nous avons été informés par hasard que la réponse de la RTE se trouvait sur le site du CURTE. Il serait appréciable que les acteurs soient prévenus de façon plus efficace.

### Renaud DELACHAUX

Nous nous efforçons de systématiquement prévenir les acteurs. A cet effet, le site du CURTE offre la possibilité aux acteurs de s'abonner aux informations relatives à un groupe de travail ou un appel à contribution et d'être informés en cas de mise en ligne d'un nouveau document

### Clotilde LEVILLAIN

Nous aborderons ces discussions de manière plus approfondie lorsque le point sur la gouvernance de la CAM sera évoqué à l'automne. J'invite les acteurs intéressés par les travaux de certains groupes de travail à s'abonner : vous recevrez ainsi une *newsletter*.

### Hervé LEXTRAIT

Le second appel d'offres prévoyait un démarrage des contrats au 1er octobre, pour « faire la jointure » avec la mise en œuvre du décret sur l'obligation de capacité. Si celui-ci ne paraissait pas, un décalage se produirait-il dans le début des contrats ?

### Renaud DELACHAUX

Nous maintenons le calendrier. Pour le chevauchement qui intervient immédiatement du 1er octobre au 31 décembre 2012, les acteurs peuvent répondre à des produits saisonniers et donc ne pas avoir de chevauchement sur cette période.

### Sophia ELASRI

Le problème du chevauchement tient au fait qu'il ne permet pas d'assurer une équité entre un démarrage des contrats au 1er octobre ou à un date ultérieure, et ce même si les produits sont saisonniers.

### Renaud DELACHAUX

Les acteurs ayant déjà contractualisé des capacités jusqu'au 31 décembre ont la possibilité de résilier leur contrat au 1er octobre pour répondre sur une durée d'un an avec les nouveaux critères de sélection.

### Clotilde LEVILLAIN

Cette démarche apporte de la flexibilité, pour répondre au mieux aux besoins des acteurs.

### Jean DUPLEX

Pour les GRD, la principale difficulté porte sur l'insertion des capacités du RPD dans un tel appel d'offres. Les règles actuelles ne permettent pas aux GRD d'assurer leur mission de sûreté du réseau. C'est pourquoi nous avons travaillé avec les acteurs sur des conventions spécifiques pour vérifier que le GRD est toujours en mesure d'assurer cette mission. RTE a bien rappelé qu'il convenait de signer les conventions CARD et de vérifier qu'elles étaient conformes pour chaque site.

### Natacha HAKWIK
Avez-vous maintenu le coefficient qui pénalise les contrats relatifs à 2012 ?

### Renaud DELACHAUX
Nous avons maintenu un coefficient prenant en compte la durée de l'engagement des acteurs sur les périodes annuelles retenues pour la contractualisation. Ce coefficient vise à prendre en compte le fait qu'une mise à disposition des effacements sur une durée inférieure à un an possède moins de valeur que si elle s'appliquait sur une année complète. Si les acteurs ayant passé des contrats avec nous souhaitent les résilier pour passer des offres du 1er octobre 2012 au 1er octobre 2013, ils le peuvent.

### Natacha HAKWIK
Oui, mais dans tous les cas, ils sont pénalisés. Vous pénalisez des capacités d'effacement qui répondent à vos besoins. Nous n'avons pas le choix de répondre sur une période de moins d'un an puisque vous proposez un appel d'offres qui commence le 1er octobre alors que nous sommes déjà engagés avec vous. Vous avez fait un contrat sur 2012 et vous ajoutez un contrat qui chevauche celui-ci.

### Renaud DELACHAUX
Ce n'est pas une pénalisation. Nous prenons en compte la moindre durée de disponibilité des capacités.

### Thomas VEYRENC
La CRE entend vos remarques. Elle procédera aux auditions nécessaires avant de délibérer sur cette question.

## 2. Projets de règles et feuille de route du GT CAM GRD

### Thomas VEYRENC
Lors de la CAM du 6 avril dernier, nous avons présenté une segmentation des principales dispositions du jeu de règles, séparées en quatre « paquets ». Le premier paquet concernait des évolutions techniques et consensuelles tandis que le deuxième recouvrait des points sur lesquels aucun consensus n'a été trouvé à l'issue de la concertation. De son côté, le troisième paquet englobait les dispositions relatives au « diffus ». Enfin, le quatrième paquet regroupait un ensemble de points pour le moment insuffisamment traités dans les règles et qu'il s'agissait d'instruire dans nos instances de concertation.

Dans le même temps, la CRE a consulté l'autorité de la concurrence sur ce projet de règles mis en consultation. Cet examen porte sur la conformité au droit de la concurrence des accords de rattachement RE-AA. Indépendamment des remarques faites par les acteurs dans le cadre de la consultation qui s'est achevée au printemps, l'un des points structurant du jeu de règles RE/MA est donc d'ores et déjà en cours d'instruction par l'Autorité de la concurrence. Selon l'avis que rendra cette dernière et en fonction des remarques collectées lors de la consultation, RTE saisira la CRE d'un projet de règles. Dans le cas d'un avis positif de l'Autorité de la concurrence rendu mi-juillet, nous pouvons saisir la CRE au cours du mois d'août et viser un examen par celle-ci des règles en septembre-octobre. Dans tous les cas, RTE étudiera l'avis de l'Autorité de la concurrence avant de saisir la CRE.

Le quatrième paquet concerne des dispositions spécifiques mais très importantes, afférentes à la participation des capacités accordées aux réseaux de distribution. Nous souhaitons instruire ces dispositions de manière détaillée, tant leur importance est grande pour le système électrique. C'est pour cette raison que nous vous proposons aujourd'hui une feuille de route précise pour la création de groupes de travail sur la participation des capacités RPD aux mécanismes de marché.

## Clotilde LEVILLAIN

Les points sur lesquels l'autorité de la concurrence a été saisie sont des points structurants. Après l'avis émis par l'autorité de la concurrence, nous proposerons un jeu de règles.

## Michèle DION-DEMAEL

Nous vous présentons la feuille de route du GT qui s'intitulera « Participation aux mécanismes de marché des capacités raccordées au réseau public de distribution ».

Les différents points identifiés sont les suivants :

- **-Définition d'un critère délimitant le traitement individuel du traitement de masse**
  Nous proposons de nouveaux critères définissant les traitements appliqués aux sites, dans la section relative aux mécanismes d'ajustement et dans la section relative aux écarts. Ces critères devront être évalués au regard d'une analyse coûts-bénéfices.

- **Modalités de création, d'évolution et de gestion des EDA.**
  Des propositions d'aménagement des processus seront étudiées fin de rendre ceux-ci plus robustes.

- **Modalités d'activation et information en temps réel**
  Le GT propose de définir les modalités d'information en temps réel des gestionnaires du réseau lors des activations concernant des sites raccordés au RPD.

- **Rôle des GRD dans le contrôle du réalisé**
  Les gestionnaires du réseau auront un rôle important à jouer dans la certification de ces données des acteurs d'ajustement.

- **Aménagement des règles pour mieux définir les aspects contractuels**

  Pour chacun des points énoncés, le GT abordera les aspects techniques et économiques, ainsi que le financement des missions associées.

## Aurélie LEMERCIER

Lors de la CAM du 6 avril, la création d'un groupe de travail sur la souplesse des EDA avait été évoquée. Le point 2 traitera-t-il ce sujet ?

### Michèle DION-DEMAEL

Un GT spécifique « souplesse des EDA » sera lancé dans les jours prochains. ACTILITY s'est proposé pour en être le pilote. Une réunion sera organisée en juillet.

### Hervé LEXTRAIT

Nous accueillons très favorablement l'apparition de certains points qui posent question depuis plusieurs années. Cependant, il est surprenant que ce GT soit créé maintenant, alors qu'un jeu de règles est sur le point d'être approuvé par la CRE et entrerait en vigueur en septembre-octobre. Cette situation m'inquiète.

### Michèle DION-DEMAEL

Tous les processus contenus dans le projet de règles n'ont pas été mis en œuvre. Un travail sera donc nécessaire pour les consolider.

### Pierre BIVAS

Ce projet de règles comporte à la fois des dispositions applicables et inapplicables, ce qui s'avère problématique puisque ces règles doivent entrer en vigueur rapidement. Par exemple, l'identification des sites suppose des délais d'application. Or le processus de contrôle, qui évoluera nécessairement, doit dès le premier jour être applicable.

### Hervé LEXTRAIT

Les responsables d'équipe seront-ils associés à ce groupe de travail ?

### Michèle DION-DEMAEL

Ce groupe de travail peut accueillir l'ensemble des acteurs souhaitant y participer.

### Clotilde LEVILLAIN

Le projet de règles actuel permet de travailler, d'avancer, mais ce groupe de travail souhaiter aller plus loin et rendre ce projet opératoire et opérationnel. Ce groupe de travail « intégration des capacités du RPD dans les mécanismes de marché » était annoncé à la précédente CAM, au cours de laquelle nous avions reconnu que ces questions importantes devaient être traitées. Le projet de règles intègre des dispositions sur le contrôle du réalisé. L'objectif est de les améliorer en tenant compte de l'évolution de nouveaux effacements, de nouveaux moyens de production.

### Guillaume LEHEC

Quel est l'horizon prévu pour le résultat des différents points de ce groupe de travail ?

### Michèle DION-DEMAEL

Le GT se réunira jusqu'à la fin de l'année et devra rendre des conclusions sur tout ou partie de son mandat au premier trimestre 2013.

### Thomas VEYRENC

Nous pourrons conclure sur certains points à la fin de l'année et, pour d'autres, au premier semestre 2013. La feuille de route du GT accompagnera la prochaine saisine de la CRE sur le projet de règles, ce qui montre notre volonté de conclure sur ces points.

### Jean-Michel MICLO

Je pense qu'un certain nombre de points auraient pu être actés dans le jeu de règles. Par ailleurs, nous souhaiterions recevoir une version du texte devant être soumis à la CRE, pour que nous puissions nous préparer. Nous souhaitons également que la feuille de route soit jointe aux éléments envoyés à la CRE.

### Thomas VEYRENC

La feuille de route, en tant que programme de travail, sera transmise à la CRE. Nous répondons également favorablement à votre demande visant à connaître le projet de règles qui sera soumis à la CRE.

### Clotilde LEVILLAIN

La feuille de route a été réalisée, d'une part, à l'aide des contributions écrites communiquées au premier trimestre 2012 sur le projet de règles et, d'autre part, sur la base des discussions que nous avons eues avec les gestionnaires des réseaux de distribution. Nous voulons d'abord d'identifier les thématiques clés à instruire, avec des calendriers précis, avant de saisir la Commission de régulation de l'énergie.

## 3. Expérimentation Bretagne

### Thomas VEYRENC

Nous abordons un point concret de souplesse relative au fonctionnement du mécanisme d'ajustement, à travers l'exemple breton. La Bretagne, qui est une région particulière par ses caractéristiques électriques, est soumise à une vigilance accrue de la part de RTE et des pouvoirs publics.

### Renaud DELACHAUX

L'expérimentation menée en Bretagne vise à tester des évolutions que nous souhaitons mettre en place sur le MA. Tout d'abord, nous avons abaissé le seuil de 10 mégawatts, qui constituait une barrière à l'entrée, à 1 mégawatt.

Le deuxième point que nous expérimentons est le contrôle du réalisé. Actuellement, il s'effectue par des méthodes déclaratives. Nous initions une méthode de contrôle de réalisé basée sur la différence entre les prévisions et le réalisé.

### Jean DUPLEX

Les GRD doivent avoir accès au périmètre sur lequel sont activées les capacités, pour que nous puissions participer à ce retour d'expérience et commencer à expérimenter le rôle que nous jouerons dans le cadre des futures règles.

**Aurélie LEMERCIER**
Qu'entendez-vous par l'absence de retour d'expérience sur le RPD ? Quels cas particuliers visez-vous ?

**Renaud DELACHAUX**
Les méthodes de contrôle de réalisé sur le RPD ne sont aujourd'hui pas des méthodes par envoi de prévisions. C'était par opposition aux groupes de production RPT qui envoient des programmes. Aujourd'hui, aucun site raccordé au RPD n'envoie de programme. RTE souhaite expérimenter ce mode de fonctionnement dans le cadre de l'expérimentation Bretagne.

**Guillaume LEHEC**
Que cherchez-vous à tester dans cette expérimentation ? Nous disposons déjà de données sur le RPD en matière d'effacement.

**Renaud DELACHAUX**
L'expérimentation vise notamment à améliorer l'élaboration de la référence utilisée pour le contrôle du réalisé. Plusieurs méthodes sont basées sur l'historique, mais nous souhaitons expérimenter le cas concret où l'acteur nous envoie sa prévision.

**Guillaume LEHEC**
Vous cherchez à évaluer la précision des modèles de prévision des acteurs d'ajustement.

**Renaud DELACHAUX**
Nous voulons obtenir des données sur cette méthode, pour savoir si elle est efficace.

**Guillaume LEHEC**
Avez-vous un protocole expérimental face à cette expérimentation ? Avez-vous déjà en tête des éléments de conclusion en fonction des différentes réponses que vous obtiendrez ?

**Thomas VEYRENC**
Je ne poserais pas la question en fonction de la qualité de prévision de tel ou tel acteur. Nous cherchons à tester la possibilité de faire évoluer le seuil du mécanisme d'ajustement et d'introduire des points de souplesse parce que ces effets de seuil nous sont signalés par certains acteurs comme des barrières. Une des pistes d'évolution du mécanisme d'ajustement consiste à abaisser le seuil des 10 mégawatts à 1 mégawatt. Nous examinerons alors quels gisements supplémentaires nous récupérerons sur les mécanismes d'ajustement : il s'agira probablement de capacités soit unitaires soit agrégées ; il n'y a pas de raisons de penser qu'elles ne peuvent être compétitives. Nous testerons donc l'ensemble des points, dans la perspective d'une évolution structurelle des mécanismes d'ajustement.

**Pierre BIVAS**
Il serait souhaitable que nous puissions profiter de cette expérimentation pour améliorer le travail sur les périmètres. Par exemple, un texte pourrait expliquer que la CRE a donné son accord à ce qu'un cadre nous permette d'accéder aux PDL dans les mêmes conditions que les fournisseurs, ce qui permettrait de libérer

les GRD de leurs contraintes. En revanche, plusieurs notions se recouvrent dans le contrôle du réalisé. Le mot « prévision » a-t-il la même signification que « courbe de référence » ?

**Renaud DELACHAUX**
La courbe de référence est un concept élaboré. De son côté, la prévision est envoyée par l'acteur. Ces deux notions sont donc différentes.

**Sophia ELASRI**
Dans la mesure où cette expérimentation se situe uniquement sur le RPD et non sur le RPT, elle ne pourra pas valider complètement les propositions discutées dans le GT « contrôle du réalisé ».

**Renaud DELACHAUX**
L'expérimentation vise aussi les capacités d'effacement qui sont sur le RPT.

**Sophia ELASRI**
Il est effectivement important de préciser que vous souhaitez valider les deux et que certains acteurs d'ajustement rattachés au RPT peuvent participer à l'expérimentation.

**Renaud DELACHAUX**
Les capacités d'effacement du RPT peuvent participer à l'expérimentation.

Je précise que la démarche de l'expérimentation ne consiste pas à valider les discussions du GT, mais à les alimenter, avant de les proposer à la CRE.

**Fabien CHONE**
Je regrette que RTE continue d'entretenir la confusion entre le lissage des pointes de consommation et les mécanismes d'ajustement. Il serait d'ailleurs intéressant de travailler sur les moyens permettant de valoriser l'effacement en amont des mécanismes d'ajustement.

Pour le reste, nous sommes très favorables à cette expérimentation, et nous comptons y participer.

**Renaud DELACHAUX**
La procédure se déroulera sur la base d'une procédure négociée. Une trame type de contrat sera diffusée par RTE début juillet tandis qu'un projet de règles sera mis en concertation sur le site du CURTE et sera ensuite soumis à la CRE pour approbation des règles. Des dates jalons seront imposées. Les acteurs se rapprocheront de RTE pour participer à la démarche.

Nous avons mis en ligne la concertation sur le site clients de RTE, à la disposition de l'ensemble des acteurs. Vous pouvez en outre poser vos questions. Début juillet, nous mettrons en ligne un projet de contrat et des trames types. Nous enverrons, à la suite de la concertation sur le site du CURTE, le projet de jeu de règles à la CRE, qui instruira le dossier, en vue d'une approbation en septembre. Le calendrier prévoit la signature des contrats en septembre, la création des capacités en octobre pour une mise à disposition au 1er novembre.

Les capacités éligibles à l'expérimentation recouvrent l'ensemble des capacités sur les sites RPD ainsi que les capacités d'effacement sur le RPT. Le périmètre géographique sera la Bretagne administrative.

S'agissant de la cible, nous souhaitons contractualiser une centaine de mégawatts dans le cadre de cette expérimentation.

Les règles s'appliquent à l'exception de quelques points spécifiques comme le seuil de participation et l'activation qui ne s'effectuera plus par téléphone mais par voie informatique. Le contrôle du réalisé sera réalisé par méthode déclarative.

La concertation entourant ces règles commencera à partir de début juillet. Puis, fin juillet, nous disposerons des conclusions de la concertation.

## Fabien CHONE

Quelles sont les contraintes associées au 1er novembre, qui est la date de mise en œuvre des effacements ?

## Renaud DELACHAUX

Dans le cadre de la signature des contrats, divers jalons sont liés aux procédures d'achat. A la date finale, en septembre, les acteurs devront avoir déposé leurs capacités.

## Clotilde LEVILLAIN

Notre objectif d'efficacité économique s'intègre dans le pacte électrique breton. Jusqu'au début du mois de juillet, nous examinerons, sur la base des besoins, les différents types de réponses que nous pouvons apporter. A ce stade, les produits ne sont pas complètement définis mais doivent correspondre aux besoins de RTE.

Cette expérimentation permet de « réveiller », de susciter les capacités d'effacement, pour nous permettre de tester en grandeur réelle des modalités nouvelles. Ces modalités répondent également à des demandes des acteurs.

## Fabien CHONE

Il conviendra de veiller à ce que tous les opérateurs intéressés soient mis dans des situations de concurrence équitable d'un point de vue économique. Il faudra aussi vérifier que les règles évoluent dans ce sens de respect de la concurrence.

## Thomas VEYRENC

C'est bien noté.

Pour conclure, cette expérimentation Bretagne permettra une démarche novatrice, avec cette perspective d'abaissement des seuils.

Je remercie ERDF, qui soutient de manière positive cette expérimentation, car nous ne pouvons pas agir sans les réseaux de distribution.

### Guillaume LEHEC

Vous avez indiqué que l'activation serait effectuée par voie informatique et non plus par voie téléphonique. Quand les flux d'information seront-ils déterminés ?

### Renaud DELACHAUX

Les modalités précises seront diffusées début juillet.

### Claude CONRARD

Pour les sites industriels reliés sur le RPT, comment concevez-vous l'articulation entre l'AOCI et ce projet d'appel d'offres ?

### Renaud DELACHAUX

RTE Les capacités qui participeront à l'AOCI ne pourront pas participer à l'expérimentation.

### Emilie SCHOLTES

Elles pourront le faire sur des périodes différentes dans la mesure où l'AOCI permet de répondre sur certains trimestres.

### Renaud DELACHAUX

Oui, effectivement.

### Clotilde LEVILLAIN

Je me permets d'insister sur deux points.

Premièrement, ce projet s'inscrit dans le cadre du pacte électrique breton, auquel participent aussi la région Bretagne et la préfecture. La maîtrise de la demande de la consommation est l'un des trois piliers de ce pacte. Le groupe de travail devra tenir compte de ce contexte régional. L'ensemble des acteurs qui sont intéressés à participer, et qui disposent de capacités d'effacement sur le RPT, d'effacement de consommation ou de production sur le RPD, sont invités à se rapprocher de RTE et de ERDF pour étudier la mise en œuvre pratique et formuler leurs propositions en termes de produits.

Deuxièmement, cette expérimentation nous permettra de mettre en œuvre et de roder des principes que nous pourrons élargir ensuite. Les concepts que nous testons répondent à certaines questions des acteurs : seuil minimal des EDA, intégration des capacités qui sont sur les réseaux de distribution, contrôle du réalisé.

J'espère que ces dispositions permettront, d'une part, de répondre positivement aux attentes des acteurs et, d'autre part, de préparer les évolutions des effacements et de l'ajustement à plus long terme. Nous attendons les contributions des acteurs sur le site web.

### Franck RABUT

RTE a-t-elle l'intention de renouveler l'expérimentation dans les années à venir ?

### Renaud DELACHAUX

Si les besoins sont toujours présents et si le retour d'expérience est positif, le dispositif pourra être reconduit.

### Thomas VEYRENC

Plus les résultats seront économiquement intéressants, plus l'expérience aura de chances d'être reconduite.

### Franck RABUT

La contractualisation avec des consommateurs est un processus commercial qui prend un certain temps. Or il est question de contrats courts de cinq mois.

### Clotilde LEVILLAIN

Dans une démarche de contractualisation avec les consommateurs pour des effacements, la durée constitue effectivement un facteur important. Le contexte est défini par le pacte électrique breton, avec des mesures structurelles qui se mettent en place progressivement. Nous allons procéder par étapes. Dans dix ans, ces mesures structurelles seront déjà en place depuis quelque temps. Si une visibilité sur plusieurs années vous permet de bénéficier d'une forte attractivité économique, nous y serons attentifs.

### Davy MARCHAND-MAILLET

Energy Pool remercie RTE pour la mise en place de cet appel d'offres. Par ailleurs, je me demande si vous vous donnez pour objectif d'évaluer l'intérêt que pourraient avoir les capacités nodales dans un éventuel mécanisme de capacité.

### Johann ZAMBONI

Tout d'abord, Flexiwatt apprécie la décision d'abaisser le seuil. Ensuite, avez-vous prévu un calendrier sur l'application de ces évolutions sur l'équilibre offre-demande ?

### Thomas VEYRENC

Nous étudierons la nature économique des gisements supplémentaires captés grâce à la zonalisation. Cependant, je n'irai pas jusqu'à en faire une cible pour un mécanisme de capacité zonal.

Si les résultats de l'expérimentation sont très positifs, nous serons motivés pour avancer très rapidement sur l'évolution du seuil. En revanche, ces évolutions sont très lourdes en termes de systèmes d'informations. Plus le seuil est abaissé, plus le gisement de capacités raccordées au RPD est important, ce qui nécessite que le cadre régulatoire sur le RPD soit défini et accepté.

## 4. Effacements

### GT CAM Contrôle du réalisé

## Davy MARCHAND-MAILLET

Cinq groupes de travail ont eu lieu, avec une participation en légère hausse, et une vingtaine de participants en moyenne. Nous avons d'abord évoqué la méthode de contrôle de réalisé du MA qui a été intégrée dans le projet de règles, puis les impacts des effacements sur les périmètres d'équilibre et sur les fournisseurs. En avril, la CAM avait donné pour priorité l'objectif de développer des propositions pour un contrôle du réalisé qui servirait à l'expérimentation sur les effacements au service du marché. Nous avons remarqué que de nombreux éléments de méthodes de contrôle de réalisé convergeaient vers l'utilisation d'une consommation de référence.

La priorité de notre travail concernait les effacements au service du marché sur l'ensemble des gisements. Je vous diffuserai ultérieurement la feuille de route du GT. Ce document fait ressortir le grand nombre de sujets sur lesquels nous travaillons : caractérisation du service, méthode de contrôle de réalisé, question sur les données, impact sur les SI. Nous avons constaté qu'un certain nombre de gisements étaient peu ou mal traités par les méthodes actuelles. L'objectif du GT est d'ouvrir l'ensemble de ces gisements de manière équitable. Nous estimons que le développement des activités d'effacement sur le marché fera émerger de nouveaux gisements, qui auront peut-être besoin de méthodes adaptées. Le groupe de travail aura donc sans doute une durée relativement longue, pour remettre en cause les méthodes utilisées.

Le GT a également travaillé sur les méthodes de contrôle de réalisé, en étudiant deux types de service : les ajustements sur le MA, et les effacements. Ces dispositifs présentant des caractéristiques différentes, les méthodes doivent être adaptées.

Un objectif primordial est de permettre la mise en œuvre de ces effacements sur le marché et leur bonne intégration, ce qui implique que tous les impacts doivent être gérés, mesurés, et recevoir les corrections nécessaires tant physiques qu'économiques.

Je reviens sur un point important : la réalisation d'un effacement suggère la modification du comportement d'un consommateur. Dès lors, pour mesurer le service rendu, il faut le comparer avec ce qu'il aurait fait si rien ne s'était passé. Cela aboutit à la courbe de référence, qui n'est pas la prévision en tant que telle. Les méthodes existantes ne sont pas des méthodes de prévision mais d'interpolation. Toutes les méthodes seront étudiées, comparées et évaluées afin que nous puissions en retenir un certain nombre et les présenter aux différents acteurs pour en valider l'intérêt.

La qualité de cette consommation de référence est un vrai sujet. Il est indispensable d'inciter les acteurs à adopter une consommation de référence qui satisfasse tout le monde. Cela peut passer par une incitation financière. La façon dont on mesure la qualité de la courbe de référence constitue aussi une question importante. Les acteurs d'effacement comme les gestionnaires de réseau sont capables de produire cette courbe. Les expérimentations sont donc nécessaires pour nous permettre de tester des choix, d'analyser les résultats, puis d'avancer vers des solutions pérennes.

A la suite de la demande de la CAM visant à mettre en place une méthode de contrôle de réalisé utilisable pour le GT « effacements de services du marché », RTE a présenté une première proposition qui intègre une courbe de référence et qui à partir de la définition d'une plage d'effacement, d'une plage de mise en œuvre, et d'une plage de contrôle, permettrait de responsabiliser l'acteur d'effacement.

Il reste énormément de questions en suspens. Certaines, figurant sur la feuille de route, n'ont pas été abordées. D'autres n'ont pas été tranchées, par exemple la faisabilité et l'auditabilité des données fournies par l'agrégateur dans le cadre des effacements diffus ; le contrôle de cohérence des périmètres ; les impacts sur le calage et sur la reconstitution des flux.

Enfin, nous souhaitons préciser la définition de certains termes et établir un vocabulaire commun, afin que la terminologie soit clarifiée.

Le GT conserve un rythme de travail mensuel. Nous devons tenir une réunion le 4 juillet pour discuter d'une comparaison des méthodes de détermination de consommation de référence. Dès septembre, nous aurons une vision plus large de la feuille de route et nous efforcerons de nous donner des objectifs précis en termes de timing.

## Claude CONRARD

Je salue la qualité, la densité et la transparence du compte rendu. Du côté des industriels, nous réaffirmons que des opportunités seront perdues en matière d'effacement, si nous utilisons une telle méthode. Il faudra sans doute utiliser plusieurs formules et des méthodes différentes qui prennent en compte les natures différentes des processus. Dans l'industrie, quand une sollicitation externe intervient, nous nous demandons quelle est l'opportunité de maintenance à saisir. Je pense donc que nous devrons trouver une autre règle.

## Davy MARCHAND-MAILLET

Cette situation est bien identifiée.

## Claude CONRARD

Dans votre présentation, vous indiquez que d'autres méthodes sont possibles. Ce point sera-t-il étudié dans une prochaine réunion ?

## Davy MARCHAND-MAILLET

Pour la prochaine réunion, nous avons prévu de présenter une fiche de référence permettant de définir les méthodes. Nous travaillons en priorité sur la consommation de référence, mais nous pouvons avoir des ouvertures sur l'évaluation de la méthode présentée et sur la construction des consommations de référence. L'objectif final est bien d'évaluer les différentes méthodes et d'en sélectionner certaines.

## Claude CONRARD

Nous avons peut-être insuffisamment participé à ce groupe de travail et nous devons désormais nous y intégrer. Néanmoins, je pense que les nouveaux dispositifs ne seront pas applicables l'hiver prochain. Comment parviendrez-vous à offrir une solution alternative le 1er novembre ?

## Davy MARCHAND-MAILLET

Le sujet des options ouvertes sur les effacements de service du marché sera traité dans le cadre du GT Effacements su service du marché.

### Pierre BIVAS

Je m'associe aux louanges sur le travail du rapporteur. Cependant, je me demande si les nouvelles solutions, si elles sont applicables, seront plus fiables que les méthodes actuelles. En effet, nous nous enthousiasmons sur une démarche très théorique, alors que nous n'avons pas encore de données concrètes sur le sujet.

### Davy MARCHAND-MAILLET

L'objectif du groupe est bien d'explorer différentes options, d'évaluer les différentes méthodes et de sélectionner celles qui sont satisfaisantes, au regard de critères qui restent à définir.

### Clotilde LEVILLAIN

Je me joins aux félicitations pour la présentation et le compte rendu. Le sujet n'est pas simple, mais nous avançons. J'invite M. Conrard à revenir dans le groupe de travail pour faire des propositions.

## GT CAM Effacements au service du marché

### Bruno MAILH

.

Les premières réunions du GT ont permis de proposer une base d'expérimentation et d'identifier les principaux points de blocage.

Depuis la CAM du 6 avril, nous travaillons d'une part sur des principes concrets et d'autre part sur les modalités pratiques d'ouverture progressive du dispositif en fonction d'un jalonnement défini à l'avance et de critères de transition d'une étape à une autre.
En ce qui concerne l'expérimentation, notre intention est de démarrer de manière relativement rapide tout en disposant d'un bon cadrage pour rassurer l'ensemble des acteurs sur la maîtrise de cette expérimentation. L'encadrement sera double : encadrement par les volumes, encadrement technique. La plupart des contraintes techniques ont été identifiées.

En matière de contrôle du réalisé, nous avons formulé des propositions assez détaillées, grâce au travail du GT « contrôle du réalisé ». Nous sommes favorables à une méthode de comparaison entre une courbe de référence et une consommation réalisée. Nous continuerons de nous appuyer sur le groupe de travail « contrôle de réalisé » pour alimenter cette réflexion.

Pour la suite des travaux, une nouvelle itération est prévue fin juillet. Nous continuerons à fonctionner sur ce mode de travail : RTE nous fournit un document sur la précision et la modalité technique de l'expérimentation, mais les propositions des acteurs sont les bienvenues.

### Claude CONRARD

Quand se tient exactement la réunion prévue fin juillet ?

### Jean DUPLEX

ERDF s'associe volontiers à ce groupe de travail. Nous demandons que les GRD et notamment ERDF soient associés aux conditions d'expérimentation, en amont, pour que le contrôle du réalisé s'effectue si possible non pas seulement à partir des données de l'acteur qui réalise l'effacement, mais aussi sur la base de données du GRD. Par ailleurs, je rappelle que les GRD savent mettre en œuvre du contrôle de réalisé, sur la base de profilage ou de panels, et que nous n'avons pas attendu le déploiement généralisé de Linky pour cela.

Enfin, ERDF demande aussi bien sûr à participer à l'expérimentation.

### Hervé LEXTRAIT

Nous nous joignons à ces propos. Il est absolument nécessaire que les réseaux de distribution soient associés dès le départ à ces contrôles du réalisé.

### Guillaume LEHEC

GDF Suez s'associe à la remarque d'EDF. Effectivement, la participation des distributeurs est fondamentale, non seulement sur la partie contrôle de réalisé et courbes de charges, mais également sur la partie gestion des périmètres.

### Thomas VEYRENC

Au sujet de la nouvelle itération, nous proposerons un « document martyr », destiné à recevoir toutes les remarques et toutes les critiques, ce qui nous permettra de construire les conditions nécessaires à la mise en place d'un cadre. Pour fin juillet, nous transmettrons une nouvelle version de ce document.

Par ailleurs, nous ne pouvons que souscrire au fait d'associer les gestionnaires de réseau de distribution au groupe de travail. En outre, nous sommes en train de mettre en place un protocole expérimental. Nous veillons à ce que les conditions de mise en place de ces travaux soient de nature à assurer la confiance des acteurs.

### Pierre BIVAS

RTE garde-t-elle pour objectif de rendre un texte applicable dès l'automne prochain ? Si tel est le cas, les GT devront travailler intensément cet été.

### Bruno MAILH

Nous visons toujours un démarrage à l'hiver prochain si les conditions sont réunies. Nous devrons avancer sur certains sujets, comme la maîtrise des périmètres, pour tenir notre calendrier. Nous comptons bien faire le maximum pour démarrer au plus tôt tout en maîtrisant les impacts de ces travaux sur les différentes parties.

### Thomas VEYRENC

L'objectif est d'avancer sur les propositions.

### Clotilde LEVILLAIN
Merci de vos contributions passées et à venir.

## 5. Travaux européens : étude « 15 minutes »

### Samuel SCOLARI
Nous souhaitons vous présenter cette étude en cours de réalisation, qui porte sur l'opportunité du passage au pas « 15 minutes », pour le règlement des écarts et de la programmation. Cette réflexion est liée à deux problématiques : la qualité de la fréquence européenne et l'harmonisation européenne du règlement des écarts. Dans ce cadre, RTE effectue une étude d'opportunité et d'impact.
On observe des écarts de plus en plus significatifs de fréquence aux heures rondes, induisant d'un côté un risque de sécurité d'alimentation, et d'un autre côté, un risque matériel pour les groupes de production raccordés. C'est pourquoi, en 2009, un groupe de travail Entsoe - Eurelectric a été chargé d'identifier les solutions possibles. Le passage au pas « 15 minutes » fait partie des solutions envisagées.

L'autre problématique est l'harmonisation du pas de règlement des écarts en Europe. En effet, certains pays sont au pas « 15 minutes », d'autres au pas « 30 minutes », d'autres au pas « 1 heure ». Nous pouvons imaginer qu'une évolution est possible au niveau européen.

Lors des prochaines étapes, RTE, qui contribue aux réflexions au niveau européen, conduira une étude d'impact et lancera une enquête auprès des acteurs du marché.

### Rémi GRASSET
Le risque « heures rondes » préoccupe les distributeurs depuis de longues années. Cependant, pour y faire face, on peut recourir à d'autres solutions que celle consistant à changer le pas de temps.

Enfin, les comptages qui ont été mis en œuvre avec l'arrêté comptage ne permettent pas de reconstituer les flux quart d'heure par quart d'heure. Il est donc nécessaire de trouver d'autres dispositions.

### Thomas VEYRENC
Les impacts d'une évolution seraient très importants. C'est pourquoi nous en parlons maintenant.

### Franck RABUT
Quand cela se réalisera-t-il ?

### Thomas VEYRENC
Cela dépend des discussions européennes en cours. La France peut peser dans un sens ou dans l'autre. Cependant, les pays qui sont au pas « 15 minutes » sont influents, et les questions liées à la maîtrise de la fréquence sont importantes.

### Samuel SCOLARI

Les pays qui sont au pas « une heure » devront évoluer. S'ils évoluent vers le pas « 15 minutes », les pays au pas « 30 minutes » seraient relativement isolés par rapport aux autres.

### Jean-Christophe GAULT

Nous ne sommes pas opposés à cette idée de passer au pas « 15 minutes », mais la mise en œuvre sera difficile : il faudra veiller à ce que toutes les opérations nécessaires aient lieu simultanément (règlement des écarts, accès au marché…).

### Thomas VEYRENC

L'ACER, qui demandait d'abord un passage au pas « 15 minutes », préconise maintenant un passage au pas « 30 minutes » maximum, ce qui montre que certains messages ont été entendus. Ensuite, nous considérons que si les obligations sont plus précises, des dispositifs de flexibilité devront être offerts aux acteurs pour gérer les risques associés. Nous sommes donc dans une démarche proactive. Vos réponses nourriront la position que RTE tiendra au niveau européen.

### Claude CONRARD

L'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, qui sont au pas « 15 minutes », sont-ils les « bons élèves » en matière de régulation de fréquence. ?

### Thomas VEYRENC

Je n'ai pas cette impression, mais cela demande confirmation.

### Clotilde LEVILLAIN

Au-delà du réglage de fréquence, il est important d'étudier les facteurs qui affectent substantiellement l'équilibre offre-demande, et les éléments dont disposent les acteurs en termes d'incitation sur ce sujet. Nous nous rendons compte que les pays au pas « 15 minutes » rencontrent des problèmes sur les éléments qui influencent assez fortement l'équilibrage et sur lesquels les gestionnaires de réseau n'ont pas la main. Le plus important est donc la cohérence de l'ensemble des mécanismes.

Au niveau européen, Entsoe a conduit de longue date des travaux sur la qualité de la fréquence. Toutefois, ce n'est pas nécessairement un passage au pas « 15 minutes » qui résoudra les problèmes, car chaque pays a des mécanismes et des éléments particuliers, ce qui implique des réponses différentes.

Au-delà de la question de la fréquence sur le court terme, nous nous efforcerons d'avoir une vision d'ensemble des éléments et mécanismes de marché pour savoir quelles évolutions seraient positives.

### Thomas VEYRENC

Si majoritairement vous souhaitiez conserver le pas « 30 minutes », les associations que vous représentez devront peser à l'échelle européenne, en insistant sur la qualité de la France en matière de réglage de fréquence. Cependant, le pas « 15 minutes » semble être une cible pour de nombreux acteurs. Reste à savoir s'il s'agira d'une cible à court, à moyen ou à long terme.

# 6. Questions diverses

### Jean-Christophe GAULT

Nous souhaitons obtenir une clarification sur les missions, les priorités et les échéanciers des groupes de travail « CUOCT et évolution des règles ».

### Clotilde LEVILLAIN

Je l'inscrirai dans une vision d'ensemble. Plus largement, souhaite que l'on resitue les groupes de travail, leur périmètre, leur calendrier. Quoi qu'il en soit, je note cette question.

### Michèle DION-DEMAEL

Nous vous proposons, comme date de notre prochaine CAM, le 5 octobre à 9 heures 30.

### Clotilde LEVILLAIN

Je vous remercie à nouveau de vos contributions au sein des groupes de travail. Un certain nombre de travaux d'été sont engagés, sur lesquels vos contributions sont attendues. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

*L 'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.*